

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2		
Adresse de l'entreprise 514 AVENUE JEAN MONNET 13760 SAINT CANNAT		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2		
Numéro SIRET* 5 0 8 4 9 0 9 0 1 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT 11 532	AU 5 946	
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH 12 000	BI 12 000	
	TOTAL (II)	BJ 23 532	BK 5 946	
			17 586	
ACTIF CIRCULANT Stocks*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT 19 910	BU 19 910	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 1 083 776	BY 1 262	
	Autres créances (3)	BZ 4 123 667	CA 4 123 667	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	GD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF 319 738	CG 319 738	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ 5 547 091	CK 1 262	
			5 545 829	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 5 570 623	IA 7 208	
			5 563 415	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	585
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		PRIM BTP	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	20 000	DA 20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 1 780 812
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 330 994
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (I)	DL 2 133 807
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTE (4)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
RENOVIS	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 102 382
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 1 299
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 934 352
	Dettes fiscales et sociales		DY 978 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 1 413 421
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV)	EC 3 429 609
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 5 563 415
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
(2)	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
	Dont Écart de réévaluation libre		1D
	Réserve de réévaluation (1976)		1E
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 3 325 928
(4)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 102 382

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP				Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	7 349 541	FC	7 349 541			
	Production vendue { ns *	FD		FF				
	services*	FG	50 319	FH	50 319			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 399 859	FK	7 399 859			
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP				
	Autres produits (1) (11)			FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	7 399 860			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	6 428 516			
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(12 983)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	295 308			
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	16 092			
	Salaires et traitements*			FY				
	Charges sociales (10)			FZ				
	DOTTATIONS D'EXPLOITATION	{ lotations aux amortissements*		GA	160			
		- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	200 000			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	6 927 093			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					472 766			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Déficiences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
	Total des produits financiers (V)			GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	19 935			
	Déficiences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
	Total des charges financières (VI)			GU	19 935			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					(19 935)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					452 831			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise PRIM BTP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HK	121 837
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HL	7 399 860
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HM	7 068 865
	{ produits de locations immobilières	HN	330 994
(2) Don	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HO	
(3) Don	{ Crédit - bail mobilier *	HY	
	- Crédit - bail immobilier	1G	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	RC	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	A6	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

		Désignation de l'entreprise : PRIM BTP						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF
	Terrains			KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants] L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants] M1	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants] M2	KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants] M3	KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 787	LC		LD 5 746
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ
	Avances et accomptes			LK		LL		LM
	TOTAL III			LN	5 787	LO		LP 5 746
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
	Autres participations			8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	12 000	1U		1V
	TOTAL IV			LQ	12 000	LR		LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	17 787	ØH		ØJ 5 746
			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	2	3	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU 11 532
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB
	Avances et accomptes		NC		ND		NE	NF
	TOTAL III		IY		NG		NH	NI 11 532
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G 12 000
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2H 12 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	ØM 23 532

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: PRIM BTP

Néant

*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		PRIM BTP						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG		PH			
Terrains			PI	PJ	PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT		PU				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF		QG				
	Matériel de transport		QH	QI	QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN		QO	5 946			
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS		QT				
TOTAL III			QU	QV	QW		QX	5 946			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ		ØR	5 946			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS										
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements											
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4	S3	S4		
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1	T2		
	Inst. gales, agenc am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T9	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5		U6	U7		
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V5	V4	V5		
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W3	W2	W3		
		W4	W5	W6	W7	W8		W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X8	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				
Primes de remboursement des obligations							SP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise PRIM BTP							Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquième H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	{ corporelles - corporelles sur - titres mis en équivalence immobilisations - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A 6E Ø2 Ø6 9U Ø7 6N 6T 6X 7B	6B 6F Ø3 Ø7 9V Ø8 6P 6U 6Y TY 1 262		6C 6G Ø4 9W Ø8 6R 6V 6Z TZ 1 262		6D 6H Ø5 9X Ø9 6S 6W 1 262 7A UA 1 262
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	1 262	6U	6V		6W 1 262
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z		7A
	TOTAL III	7B	1 262	TY	TZ		UA 1 262
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 262	UB	UC		UD 1 262
	{ 'exploitation - financières Dont dotations et reprises - exceptionnelles	UE UG UJ		UF UH UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

Désignation de l'entreprise :		PRIM BTP			Néant <input type="checkbox"/>	*
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV		UW	12 000
	Clients douteux ou litigieux	VA	585			585
	Autres créances clients	UX	1 083 191	1 083 191		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prétes ou remis en garantie * antérieurement constituée*)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Impôts sur les bénéfices	VM				
	État et autres collectivités publiques	VB	192 735	192 735		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP				
	Divers	VC	3 883 227	3 883 227		
	Groupe et associés (2)	VR	47 705	47 705		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS				
	Charges constatées d'avance	VT	5 219 443	VU	5 206 858	VV
	TOTAUX					12 585
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
RENOVIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
	CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	102 382		102 382	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	934 352	934 352		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	120 531	120 531		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	849 473	849 473		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 000	8 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	151	151		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 413 421	1 413 421		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	3 428 309	VZ	3 325 928	102 382
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant	*		Exercice N, clos le : 31122018	
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint			moins part déductible *			à réintégrer :		WA 330 994	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		XE		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									I7 121 837
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									K7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7						
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme	{ imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							I8 ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN WO XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									WQ	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				Y1 Y3	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				WR 452 831	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									WS	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									WT	
									WU	
II. DÉDUCTIONS									WW	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WH	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WP	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WW	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	{ imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							XB I6	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WZ
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									XA
	Régime des sociétés mères et des filiales		{ Quote-part des frais et charges restant imposable à l'éduire des produits nets de participation	2A)					ZY XD
	Produit net des actions et parts d'intérêts									XF
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									XS
	Majoration d'amortissement*									XG
	Abattement sur le bénéfice * et ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	Entrepri... s en difficultés 44 septies)	K9	Entrepri... s 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5			Y2 XH
		Rôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)									PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XL XO	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI)				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)									XI 452 831	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XN 452 831	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

Désignation de l'entreprise	PRIM BTP	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓	↓
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{epties} du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)	XU <input type="checkbox"/>
--	-----------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise		PRIM BTP				Néant		*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ Réserves légales - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	317 242		Dividendes	ZD	317 242		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE			
	TOTAL I	ØF	317 242		Report à nouveau	ZF			
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						TOTAL II	ZG		
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier)	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus)	YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance)	YT	6 283	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8)	XQ	72 000	
	— Personnel extérieur à l'entreprise)	YU		
	— Rémunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions))	SS	9 554	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages)	YV		
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES)	ST	207 471	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	295 308	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE)	YW	15 967	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	125	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	16 092	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée)	YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations)	YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*)	ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*)	ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *)	ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059- prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+/-				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+/-				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+/-				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+/-				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise PRIM BTP

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Désignation de l'entreprise :	PRIM BTP	Néant <input type="checkbox"/> *
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ● ou 12,8 ● .	
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

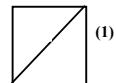
Désignation de l'entreprise :	PRIM BTP					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés		4					
{ donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-§ du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PRIM BTP	Néant	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :		
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018	Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA 7 399 859	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX 7 399 859	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD 12 983	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM 12 983	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON 6 434 799	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR 217 025	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS 72 000	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW 200 000	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9 160	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ 6 923 984	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 488 858
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	488 858
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Période de référence	GY	du GZ au
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel : *	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE |3|1|1|2|0|1|8|

N° SIRET |5|0|8|4|9|0|9|0|1|0|0|0|1|6|

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PRIM BTP

ADRESSE (voie) 514 AVENUE JEAN MONNET

CODE POSTAL 13760

VILLE SAINT CANNAT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 |1|

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 |2000|

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 |3|

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 |4|

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SRL Dénomination RAGOIS HOLDING FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) |5|0|8|4|4|0|7|4|0| % de détention |100| Nb de parts ou actions |2000|

Adresse : N° 514 Voie AVENUE JEAN MONNET

Code Postal 13760 Commune SAINT CANNAT Pays FR

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Titre (2) | | Nom patronymique | | Prénom(s) | |

Nom marital | | % de détention | | Nb de parts ou actions | |

Naissance : Date | | N° Département | | Commune | | Pays | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

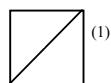
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8N° SIRET 5 0 8 4 9 0 9 0 1 0 0 0 1 6DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PRIM BTPADRESSE (voie) 514 AVENUE JEAN MONNETCODE POSTAL 13760VILLE SAINT CANNAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>			% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>			
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinques C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :	
PRIM BTP 514 AVENUE JEAN MONNET 13760 SAINT CANNAT	514 AVENUE JEAN MONNET 13760 SAINT CANNAT	
SIRET 50849090100016		
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	
514 AVENUE JEAN MONNET 13760 SAINT CANNAT		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées NEGOCE MATERIEL BTP Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	414 711	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit
--------------------------	-------------------------------	---------------------------	---------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15% **4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél : <input type="text"/>	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	
Identité du déclarant :	
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 31032019 Lieu : Qualité : DIRECTEUR FINANCIER Nom du signataire : M GATINEAU

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>		
					<i>f</i>		
					<i>g</i>		
					<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)					<i>Total (a à h)</i>		
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (<i>si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle</i>)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SRL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commanditaires ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					